

LES PSYCHOLOGUES SE SOULÈVENT

2021, sale année pour les psychologues. D'où leur mobilisation exceptionnelle le 10 Juin, puis le 28 septembre et le 18 novembre 2021, pour contester les divers arrêtés, décrets et rapports qui conditionnent et entravent leur exercice. Pour refuser aussi la création d'un ordre, avec inscription au Code de Santé Publique. Ces attaques et menaces ont réuni les professionnel·les dans la défense de leur métier.

21 février 2022

Ces attaques multiples ont conduit les psychologues à dénoncer la destruction programmée de l'organisation des soins psychiques par l'encadrement des pratiques selon les recommandations de l'HAS : transformation de lieux de soins (CMPP, CAMSP) en plateformes de diagnostics et d'orientation. Les psychologues s'opposent également à la paramédicalisation de leur profession, au remboursement insuffisant des consultations sur prescription médicale et sous condition de conventionnement.

Imposer sans consulter, un comble pour les psychologues

Toutes ces attaques ont été portées sans consultation au préalable des psychologues dont le domaine de compétence va bien au-delà de la santé, leur discipline se rattachant aux Sciences Humaines. Ils et elles exercent dans des champs très divers: le social, le médico-social, l'éducation, la justice, les collectivités territoriales, le monde de l'entreprise...

Les psychologues déplorent que leur profession soit si mal connue des pouvoirs publics. Ils et elles s'insurgent contre la remise en cause de leurs compétences et la précarisation de l'ensemble de la profession : absence de revalorisation de la grille salariale et emplois le plus souvent en CDD ou en CDI dans la fonction publique. Ils et elles s'insurgent contre la paramédicalisation du statut et contre les techniques thérapeutiques imposées par l'HAS (et pas décidées par les patient·es) pour le remboursement de la pratique libérale.

Les représentant·es de la profession défendent depuis de nombreuses années leur code de

déontologie (actualisé en 2021) pour promouvoir et encadrer la responsabilité de formation, de pratique et d'éthique de la profession.

Les psychologues continuent d'exiger la reconnaissance de leur spécificité dans le soin psychique.

La profession se mobilise pour :

- **l'abandon des projets de paramédicalisation,**
- **la liberté des pratiques et de formation,**
- **la revalorisation des salaires et des revenus**
- **l'embauche massive des psychologues sans précarisation, et à hauteur de leur formation et des besoins**
- **le retrait des arrêtés et décrets qui morcellent les prises en charges des patient·es, le retrait des protocoles de soins standardisés**
- **l'amélioration des conditions de travail (quel que soit le champ d'exercice),**
- **refuser toute forme d'ordre professionnel, les ordres ne visant qu'à "mettre au pas" les professionnel·les.**
- **l'accès aux soins psychiques pour tous et toutes, avec le libre choix de sa thérapeutique.**

Les psychologues continuent de s'organiser dans l'unité, syndiqué·es et non syndiqué·es et donneront à nouveau de la voix le jeudi 10 mars pour obtenir satisfaction. Dans l'intérêt de tous et toutes !

